

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2024 – 031

**Objet : Marché Publics d'assurance – lot 2 assurance responsabilité civile générale (marché n°2019-25)**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

**Vu** l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif à la modification non substantielle d'un marché public,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-8 relatif à la modification de faible montant

**Vu** la décision n°2019-07 du 7 novembre 2019 attribuant le marché à la SMACL ASSURANCES située 141 Avenue Salvador Allende, CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9.

**Vu** la décision n°2023-057 du 27 juillet 2023 autorisant un avenant n°1,

**Considérant** le besoin de la commune d'augmenter le montant initial du marché suite à la réception de l'avis d'échéance 2024 d'un montant de 12 195,62 € HT, soit 13 293,23 € TTC.

**Considérant** la nécessité d'établir un avenant afin d'acter de ces modifications

**Considérant** que cet avenant a une incidence financière.

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure un avenant n°2 au marché incluant les modifications précitées.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 15 mars 2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

